

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC283

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 14 BIS

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« au sens de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques et ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, supprimer les mots :

« au sens du même article L. 43 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.